



## Je suis perdu, que faire ?

Par **Cyril**, le **06/05/2010** à **15:55**

Bonjour,

Je reviens a vous pour vous exposer ma crainte.

Ma copine qui est japonaise est arrivé en france avec un visa étudiant d'un an le 27 septembre 2009 et son visa se fini le 27 septembre 2010

Nous nous sommes PACSé le 2 novembre 2009.

Elle paye des cours dans une ecole privé qui est très cher et on ne vit que sur un seul salaire.

Ma question étant que j'aimerais continuer a vivre avec elle mais que faire pour renouveler son visa et pour qu'elle reste en france légalement?

Je pourrais demander un titre de sejour regroupement familiale mais le PACS a ete officialiser environ un mois après son arivé en france et donc il n'y aura pas les un an requis pour ce visa.

En outre nous n'avons pas les moyens qu'elle fasse des aller retour france japon pour refaire des demande de visa.

Que faire?

Je suis effraye qu'elle doivent quitter la france.

Je vous remercie par avance pour l aide que vous pourrez me fournir.

Dans l attente de reponses, passez une bonne journée

Cyril

Par **sacel**, le **07/05/2010** à **22:11**

Il y a que le mariage qui ouvre toutes les portes.

Par **Cyril**, le **09/05/2010** à **18:55**

et comment s il te plait ?

Rester en possession d'un recipissé et etre quelques temps dans l illeglite en attendant un an??

Je ne sais pas quoi faire.

Si elle doit retourner au japon elle n aura pas les moyens de revenir car elle a tout quitté (travail etc...) pour vvnir vivre avec moi en france.

Merci par avance